

**Conseil international du lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent**  
**Réunion du Conseil du 29 mars 2018 - 8 à 15 heures**  
**Embassy Suites Hotel Buffalo/Downtown - Salle de réunion Salon**  
**200, Delaware Avenue, Buffalo NY 14202**

États-Unis		Canada
	Membres du Conseil	
M. S. Durrett (prés. suppléant.) M. R. Company M. A. David M. F. Sciremammano		M. G. Béchard, président M. J. Aubry-Morin M <sup>me</sup> P. Clavet M. M. Hudon M <sup>me</sup> J. Frain
	Secrétaires	
M. A. Heer		M. R. Caldwell
	Représentants des entités responsables de la régularisation	
SLC Adam Czekanski M. K. Koralewski (suppléant)		M. J. Bruxer M <sup>me</sup> J. Dickhout (Suppléante.)
	Personnel de la CMI	
M. D. Hermann		M. D. Fay
	Membres associés	
M <sup>me</sup> C. Fisher M. J. Scharf M <sup>me</sup> L. Schifferle M. B. Carmichael M. G. Schmidt		M <sup>me</sup> W. Leger M. M. Shantz

**1 Mot de bienvenue et présentations**

Le président de la Section américaine, M. Stephen Durrett, ouvre la réunion à 8 heure (HAE) par un appel nominal et un mot d'ouverture. La première partie de la réunion, jusqu'à 10 heures, est réservée aux membres du Conseil, les secrétaires et les conseillers de la CMI étant présents à

12 titre d'observateurs, cela afin de permettre aux membres du Conseil de discuter des améliorations  
13 possibles du processus et de la façon dont le Conseil réagit en situation d'événement extrême.  
14 Les autres participants, y compris les représentants des entités responsables de la régularisation,  
15 les membres du Conseil et les membres de son Groupe consultatif des opérations ainsi que les  
16 membres du Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, se  
17 joignent à la réunion à 10 h 15, au début du Point sur les conditions actuelles et la régularisation.  
18 À son arrivée, le Lt. col. Czekanski annonce qu'il va quitter le district de Buffalo de l'USACE et  
19 qu'il sera remplacé par le SLD Jason Toth.

## 20 **2 Aperçu du questionnaire et des réponses**

21 Un questionnaire est distribué aux membres du Conseil pour leur donner l'occasion de cerner les  
22 points forts et les points à améliorer dans la prise de décisions de nature réglementaire, en  
23 situation extrême, et de communiquer avec le public, les parties prenantes et les représentants du  
24 gouvernement.

## 25 **3 Énoncé des préoccupations des membres et recherche de solutions**

26 Les membres du Conseil discutent de nombreux sujets dont les suivants :

- 27 • Établissement d'une carte ou encore d'une liste des principales parties prenantes avec qui  
28 communiquer en période de crise afin de mieux appréhender les conditions « sur le  
29 terrain » dans l'ensemble du bassin.
- 30 • Organisation de séances d'information quotidiennes assurées par les représentants  
31 canadiens des entités responsables de la régularisation, séances jugées essentielles pour  
32 que les membres du Conseil puissent transmettre des informations à la population, aux  
33 médias et aux représentants du gouvernement ou à toute autre personne.
- 34 • Établissement d'une liste des adresses URL par les représentants des entités responsables  
35 de la régularisation grâce à laquelle les membres pourront obtenir des informations mises  
36 à jour quotidiennement.
- 37 • Remise aux membres du Conseil, par les représentants des entités responsables de la  
38 régularisation, d'une trousse d'information à jour du Groupe consultatif des opérations.
- 39 • Restriction des conférences téléphoniques concernant les décisions relatives aux débits  
40 sortants aux seuls membres du Conseil et au personnel de soutien direct.
- 41 • La communication avec les auditoires externes est essentielle, surtout lorsque le pouvoir  
42 de dérogation est limité.

- 43 • Prestation aux membres du Conseil, par les représentants des entités responsables de la  
44 régularisation, de plus de formation continue sur le fonctionnement du plan de  
45 régularisation, y compris sur le débit prévu dans le plan, sur les courbes d'exploitation,  
46 sur les limites, etc.
- 47 • Choix d'un emplacement pour les réunions d'urgence en personne pendant un (1)  
48 événement extrême, dans le but de faciliter la communication.
- 49 • Organisation, par les secrétaires, des réunions semi-annuelles du conseil d'administration  
50 d'une journée complète afin de prévoir plus de temps pour la discussion et la  
51 planification
- 52 • Diffusion d'un document explicatif sur la façon d'interpréter les produits de  
53 régularisation, comme la fiche hebdomadaire, afin d'aider les nouveaux membres du  
54 conseil à chercher l'information qu'ils souhaitent, sans assistance.
- 55 • Non-imposition par le Conseil, aux organismes existants, des structures d'intervention  
56 d'urgence. Le Conseil ne doit pas s'aventurer dans les champs de compétence d'un  
57 organisme local.
- 58 • Désir du Conseil de mieux comprendre ce que la Voie maritime du Saint-Laurent  
59 représente pour l'économie de l'État de New York et d'autres régions géographiques afin  
60 de faciliter la prise de décisions.
- 61 • Nécessité, pour le Conseil, de prendre conscience qu'en dérogeant au plan de  
62 régularisation, il risque d'empiéter sur l'approbation du plan par des organismes externes.
- 63 • En général, il serait avantageux d'avoir plus d'information sur les compromis à faire  
64 avant de prendre une décision concernant le débit du lac Ontario.
- 65 • Désir exprimé par le Conseil que la CMI clarifie l'article VIII du Traité des eaux  
66 limitrophes afin de mieux comprendre quelles mesures sont possibles en vertu de  
67 l'autorisation de dérogation majeure
- 68 • Dans les décisions futures, certains membres du Conseil devront peut-être se retirer du  
69 processus décisionnel pour des raisons de conflit d'intérêts ou de divergence d'opinions  
70 (Je ne comprend pas la raison de cette phrase, tous doivent participer et tous doivent  
71 travailler à trouver un consensus. L'information nécessaire pour prendre des décisions  
72 peut être fournie par des groupes consultatifs plutôt que par des membres.
- 73 • Nécessité éventuelle de faire appel à d'autres ressources de l'organisme pendant des  
74 événements extrêmes pour contribuer à l'organisation de réunions et à l'obtention

- 75 d'informations nécessaires afin que les membres du Conseil soient prêts.
- 76 • Reconnaissance, par le Comité, que les communications externes doivent être unifiées et  
77 qu'elles garantissent que les messages ne sont pas contradictoires, déroutants ni dilués.
- 78 • Nécessité, pendant des appels d'urgence, que le Conseil précise l'objectif de la réunion  
79 afin de s'assurer que le temps est utilisé efficacement.
- 80 • Nécessité, pour des appels d'urgence, que les membres du Comité soient préparés de  
81 façon qu'il ne soit pas obligatoire de répéter une même information d'un appel à l'autre.  
82 Cela accélérera les discussions et permettra aux représentants des entités responsables de  
83 la régularisation de gagner beaucoup de temps

84

85 **Mesure de suivi :** Les secrétaires et les représentants des entités responsables de la  
86 régularisation évalueront les commentaires du Conseil et  
87 prépareront des solutions à débattre avec les membres du Conseil  
88 lors des prochaines réunions.  
89

90 Le procès-verbal de la réunion du 24 octobre est approuvé.

#### 91 **4 Aperçu des conditions actuelles et de la régularisation**

92 Le représentant américain en matière de régularisation alternative donne un exposé sur les  
93 conditions hydrologiques, y compris le niveau d'eau supérieur à la moyenne dans la partie  
94 supérieure des Grands Lacs, le lac Ontario et le cours inférieur du fleuve Saint-Laurent près de  
95 Montréal. Il présente ensuite une prévision à jour du niveau d'eau du lac Ontario d'ici à la fin de  
96 l'année, indiquant le faible risque que ce niveau atteigne les seuils élevés ou faibles du critère H14  
97 dans des conditions de grande pluviosité ou de grande sécheresse. Il souligne également que le  
98 Plan de 2014 continue de prescrire un débit très élevé, en réponse au niveau d'eau élevé dans la  
99 partie supérieure des Grands Lacs et aux 52 dernières semaines d'apport en eau. En raison du début  
100 de la saison de navigation le 29 mars, le débit est actuellement établi conformément à la « limite  
101 L » du Plan de 2014, qui précise le débit maximal possible tout en tenant compte des conditions de  
102 sécurité de la navigation dans le fleuve Saint-Laurent.

103 Le représentant de l'entité de régularisation de la Section canadienne fait remarquer que la quantité  
104 totale d'eau rejetée par le lac Ontario entre septembre 2017 (lorsque la Commission est revenue au  
105 Plan de 2014) et mars 2018 a été la deuxième en importance depuis le début de la régularisation en  
106 1960 (elle a dépassé seulement les records de septembre 1986 à mars 1987, alors que le niveau  
107 d'eau du lac Ontario et l'affluent des Grands Lacs d'amont était considérablement plus élevé.

108 **5 Le point sur le Comité de limnimétrie**

109 Le Comité de limnimétrie a distribué les 79<sup>e</sup> (2015) et 80<sup>e</sup> (2016) rapports d'inspection aux fins  
110 d'examen et d'approbation par le Conseil. Le 81<sup>e</sup> rapport (2017) est encore en cours de production  
111 et il sera distribué au Conseil pour approbation une fois terminé. Le Comité doit effectuer  
112 l'inspection des limnimètres de 2018, du 11 au 17 juin.

113 Le Comité discute également de la nécessité pour les compagnies d'électricité de réaliser une  
114 enquête de précision (en particulier à la centrale électrique Saunders d'OPG en raison de l'enflure  
115 du béton près des stations de limnimétrie critiques situées au barrage). L'enquête est obligatoire  
116 tous les 10 ans et devrait être effectuée en 2018.

117

118 **Mesure de suivi :** Les secrétaires redistribueront les 79<sup>e</sup> et 80<sup>e</sup> rapports Comité de  
119 limnimétrie aux fins d'examen par le Conseil. Ce dernier visera à  
120 approuver les rapports à sa réunion d'avril.

121 **Mesure de suivi :** Les compagnies d'électricité informeront le Conseil de l'état  
122 d'avancement de l'enquête de précision lors de la réunion d'avril.

123 **6 Le point sur le Comité des communications**

124 **a. Proposition d'évaluation des communications adressée à l'IIBH**

125 Le Conseil discute de la proposition adressée à l'IIBH, préparée par les secrétaires et le personnel  
126 de la CMI, qui porte sur l'embauche d'un professionnel des communications chargé d'évaluer  
127 l'efficacité des communications du Conseil avec le public et les parties prenantes. Le financement  
128 par l'IIBH a été approuvé par la CMI, et la portée des travaux qui a été établie accompagnera la  
129 demande de propositions. Le marché sera administré du côté canadien, mais le contrat visera à  
130 évaluer les efforts de communications aux États-Unis et au Canada.

131 **b. Réunions publiques récentes/à venir**

132 Le Conseil discute de sa participation à de nombreuses réunions publiques aux États-Unis et au  
133 Canada pour expliquer que les crues de 2017 ont été causés par des précipitations extrêmes dans  
134 l'ensemble du bassin et que tout plan de régularisation visant à contrôler les niveaux extrêmes  
135 comporte des limites, et pour répondre aux questions proposées par les représentants des  
136 administrations locales, par le public et par d'autres entités intéressées. Le Conseil continuera  
137 d'assister aux réunions, comme l'ont demandé les intervenants et les représentants du

138 gouvernement, au meilleur de sa capacité, compte tenu des ressources limitées dont il dispose pour  
139 assurer cette communications.

### 140 **c. Problèmes de communications sur Facebook**

141 Le Conseil discute des difficultés récentes liées à la gestion de sa page Facebook. Les crues d'eau  
142 extrêmes de 2017 ont entraîné une forte augmentation de la participation du public, ce qui a  
143 occasionné de nombreux problèmes, comme la disponibilité d'un point de réception  
144 (questionnements, demandes) et de réponses opportuns, informatives et clairement communiqués à  
145 des masses de gens, ou des demandes de renseignements exigeant parfois la production de  
146 renseignements techniques détaillés, le traitement de commentaires inappropriés ou de « trolls ». Il  
147 s'ensuit également la nécessité de veiller à l'emploi d'un ton professionnel dans les  
148 communications et à ce que les réponses représentent le point de vue de tous les membres du  
149 Conseil. Les ressources de l'organisme actuellement disponible pour appuyer cet effort continu  
150 sont limitées. Le Conseil continuera de discuter des options pour la communication, y compris la  
151 réduction possible à considérer de la fréquence des réponses aux commentaires, et d'explorer les  
152 moyens d'obtenir le concours d'un professionnel des médias spécialisé pour gérer Facebook et  
153 d'autres communications publiques.

154  
155 **Mesure de suivi :** Les coprésidents examineront si des ressources de l'organisme sont  
156 disponibles pour appuyer les efforts de communications du  
157 Conseil.

## 158 **7 Discussion sur le rapport du Comité GAGL**

159 Le coprésident canadien du Comité GAGL présente les grandes lignes et le contenu prévu du  
160 rapport annuel provisoire du Comité GAGL pour 2017. Il explique que le rapport de 2017 est le  
161 premier d'une longue série de rapports que produira le GAGL chaque année. Ce rapport  
162 documentera les conditions hydrologiques, les activités de réglementation, les conditions  
163 hydroclimatiques, les impacts/avantages pour les six grands secteurs d'intérêt et un examen du  
164 rendement du plan de régularisation. En raison des conditions extrêmes dans le réseau  
165 hydrographique du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, le rapport du Comité GAGL de 2017  
166 contiendra une « Annexe sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent » qui fournira des  
167 renseignements plus détaillés sur les thèmes abordés.

168 L'ébauche préliminaire a été soumise aux conseils pour un premier examen. L'évaluation  
169 préliminaire de l'impact et les données de performance du plan y seront également traitées. Il est

170 bien précisé que le rapport ne visera pas à fournir une évaluation économique des dommages  
171 constatés, mais plutôt à documenter les répercussions physiques en regard des indicateurs de  
172 rendement servants à élaborer et à évaluer les plans de régularisation. Le Comité GAGL explique  
173 qu'il évalue les impacts au moyen de différentes méthodes, comme : les images aériennes prises  
174 lors de la crue; des renseignements sur les impacts recueillis à l'occasion d'échanges avec des  
175 représentants des sociétés de la Voie maritime du Saint-Laurent, des compagnies d'électricité et  
176 des organismes gouvernementaux (des États ou des provinces). Le rapport complet devrait être  
177 soumis à l'approbation de la CMI en octobre 2018, mais celle-ci envisage de publier avant cette  
178 date les chapitres du rapport décrivant les conditions hydrologiques et les activités de  
179 régularisation de 2017.

180 Le coprésident du Comité GAGL présente également au Conseil un projet de stratégie sur les  
181 cercles d'influence, qui devrait permettre au Comité de recueillir et de communiquer de  
182 l'information, et de collaborer avec les représentants clés de chacun des six principaux secteurs  
183 d'intérêt dans l'ensemble du bassin des Grands Lacs. Le Comité GAGL est en train d'élaborer  
184 cette stratégie et d'établir les principaux points de contact.

185

186 **Mesure de suivi :** Les membres du Conseil doivent faire part de leurs commentaires  
187 au Comité GAGL sur les sections 2 à 5 d'ici le 13 avril et sur les  
188 sections de l'étude d'impact préliminaire et de l'examen du plan  
189 d'ici le 5 mai.

## 190 **8 Autres questions**

191 **a. Réunion du CILOFS** – le 24 avril, Washington (DC)

192 **b. Réception de la CMI** – le 24 avril, Washington (DC)

193 **c. Comparution de la CMI – le 25 avril, Washington (DC)**

194 **d. Réunion du Comité GLAM** – les 26 et 27 juin, Detroit (MI)

195 **e. Réunion du CILOFS** – le 18 septembre, Cornwall (Ontario)

196 **f. Vérification du débit** - Les représentants des entités responsables de la régularisation  
197 et le secrétaire discutent de la nécessité de mesurer le débit en aval du barrage de Long  
198 Sault.

## 199 **9 Rappel des mesures de suivi**

200 • Les secrétaires et les représentants des entités responsables de la régularisation évalueront  
201 les commentaires du Conseil et prépareront des solutions à débattre avec les membres du  
202 Conseil lors des prochaines réunions.  
203

- 204 • Les secrétaires redistribueront les 79<sup>e</sup> et 80<sup>e</sup> rapports Comité de limnimétrie aux fins  
205 d'examen par le Conseil. Ce dernier visera à approuver les rapports à sa réunion d'avril. .  
206
- 207 • Les secrétaires rédigeront une lettre à l'intention des compagnies d'électricité pour  
208 demander à être informés de l'état d'avancement de l'enquête de précision.  
209
- 210 • Les coprésidents examineront si des ressources de l'organisme sont disponibles pour  
211 appuyer les efforts de communications du Conseil.  
212
- 213 • Les membres du Conseil devront faire part de leurs commentaires au Comité GAGL sur les  
214 sections 2 à 5 d'ici le 13 avril et sur les sections de l'étude d'impact préliminaire et de  
215 l'examen du plan d'ici le 5 mai.

216 **10 Mot de la fin et levée de la séance**

217 La séance est levée à 15 heures.

218



219 **Conseil international du lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent**  
220 **Réunion du Conseil du 29 mars 2018 - 8 h à 15 h**  
221 **Embassy Suites Hotel Buffalo/Downtown - Salle de réunion Salon**  
222 **200, avenue Delaware, Buffalo NY 14202**  
223

224 **ORDRE DU JOUR DÉFINITIF**

- 225
- 226 1. Relevé des présences, mot de bienvenue, objectifs de la réunion et code de conduite  
227 [Durrett, Bechard] 8 h 00  
228
- 229 2. Aperçu du questionnaire et des réponses [Caldwell, Heer] 8 h 20  
230 a) Discuter des points à améliorer  
231
- 232 3. Énoncé des préoccupations des membres et recherche de solutions 8 h 45  
233
- 234 PAUSE DE 15 min. 10 h 00  
235
- 236 4. Aperçu des conditions actuelles et de la régularisation 10 h 15  
237
- 238 5. Le point sur le Comité de limnimétrie [Koralewski, Fisher, McNiven] 10 h 45  
239
- 240 6. Le point sur le Comité des communications [T. David, Campany, Hudon, Heer] 11 h 15  
241 a) Proposition sur les communications adressée à IIBH  
242 b) Réunions publiques récentes/à venir  
243 c) Problèmes de communications sur Facebook  
244
- 245 DÎNER 12 h 30  
246
- 247 7. Discussion sur le rapport du Comité GAGL [Heer, Leger] 13 h 30  
248 a) Ébauche du rapport annuel de 2017  
249 b) Cercles d'influence  
250
- 251 8. Autres questions [Heer] 14 h 50  
252 a) Réunion du CILOFS : le 24 avril de 13 à 17 heures (Hampton Inn, 1729 H St. NW,  
253 Washington DC 20006)  
254 b) Réception de la CMI : le 24 avril à 18 heures (2201 C St, NW, Washington DC - salle  
255 d'exposition du département de la Défense)  
256 c) Comparution devant la CMI : Washington (DC) – le 25 avril  
257 d) Réunion de juin du Comité GAGL : Detroit (MI), date à déterminer  
258 e) Vérification du débit au barrage de Long Sault  
259
- 260 9. Rappel des mesures de suivi [Heer] 14 h 55  
261
- 262 10. Mot de la fin [Durrett] 15 h  
263  
264